



les mares de l'astarac

La création de mares Une opportunité, des choix à opérer

● Pourquoi créer une mare ?

Les mares présentent de multiples intérêts et la création d'une mare peut répondre à un ou plusieurs objectifs.

S'agit-il de créer:

- une réserve d'eau pour l'abreuvement, l'arrosage du jardin ?
- une mare pédagogique ?
- une mare d'ornement ?
- un habitat pour les espèces de zones humides ?
- un bassin d'épuration des eaux, d'écêtement des crues ?

Quelle que soit la fonction donnée à la mare, **l'aspect biodiversité est à prendre en compte dans les choix** d'emplacement, de configuration et d'aménagement de la mare.



● Où creuser une mare ?

Choisir **l'endroit le plus adapté** pour créer votre mare :

- à l'emplacement d'une ancienne mare.
- au niveau d'un point bas.
- sur un terrain argileux naturellement imperméable (ou prévoir des mesures d'étanchéification).

Eviter les terrains en pente (supérieure à 5%)

Eviter de creuser une mare au niveau d'une zone de source. Il s'agit d'une zone humide d'un type différent présentant une flore et une faune particulières. Il faut se demander si les enjeux portés par la création de la mare justifient de modifier une zone humide préexistante.

Si on en a l'opportunité, il est souvent plus judicieux de **restaurer une ancienne mare** (plus sûr en matière d'étanchéité, d'alimentation en eau) que d'en créer une nouvelle. Pour les travaux de restauration, se reporter à la fiche technique n° 4.

Quelques précautions au préalable...

Réglementation :

Faire une demande en mairie pour vérifier la compatibilité du projet avec le règlement d'urbanisme de votre commune (carte communale, Plan Local d'Urbanisme).

Vérifier la situation du projet au regard de la Loi sur l'Eau. Certaines opérations doivent faire l'objet d'un dossier de déclaration ou d'autorisation auprès de la DDT (Service Eau et Risques) :

- la création de plan d'eau à partir de 10 ares,
- la mise en eau d'une zone humide de plus 10 ares,
- les interventions dans le lit mineur d'un cours d'eau lors de la création ou la restauration d'un plan d'eau.

Sécurité des enfants : Choisir un endroit inaccessible aux enfants non accompagnés et que vous puissiez surveiller de loin. Si la mare est dans une zone à risque, clôturer la mare.

Enfin: S'assurer de l'accord du propriétaire du terrain et informer vos voisins de votre projet.

● La configuration de la mare

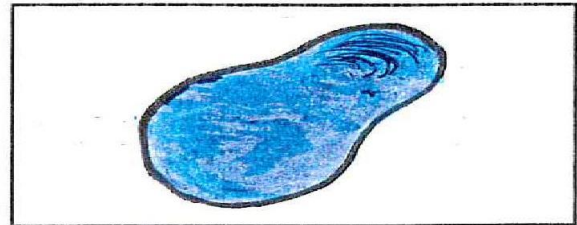
Une mare de quelle taille ?

Les petites mares ont pour avantage de se réchauffer rapidement, c'est ce que recherchent certains animaux comme les amphibiens et les reptiles qui ont besoin de la chaleur du soleil pour être actifs. Il faut qu'elles soient suffisamment profondes pour ne pas s'assécher trop vite. Prévoir un volume de 5 m³ et une zone de 80 cm de profondeur qui restera plus longtemps en eau l'été et qui sera à l'abri du gel en hiver.

Lorsque les mares sont grandes, il est plus facile de leur donner des formes complexes afin de créer une diversité de micro habitats. Une profondeur de 1,20 m est suffisante, la majorité des organismes se trouvent dans cette zone où la lumière pénètre.

Une mare de quelle forme ?

Eviter les formes géométriques peu naturelles (rectangles) et **préférer les courbes**. Les formes doivent rester simples pour les petites mares (cercle, ellipse). Elles peuvent être plus complexes pour les grandes mares avec des contours sinueux (haricot, huit...).



Des berges en pente douce

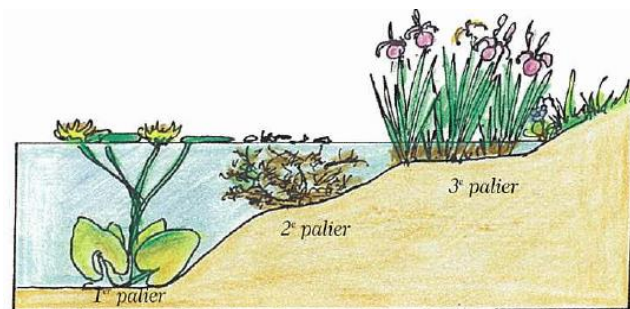
La majeure partie des berges doit être aménagée en pente douce c'est-à-dire avec des pentes inférieures à 45° (« un pour un » dans le langage des pelliculistes).

Sur les berges plus abruptes, il est possible de créer des paliers horizontaux à différentes profondeurs permettant aux plantes de s'installer par étage. Il est plus intéressant de créer des paliers sur la berge côté Nord qui est la plus ensoleillée puisqu'exposée au Sud. Les paliers sont indispensables sur les mares bâchées pour l'installation de la végétation.



Berges aménagées en pentes douces

Répartition de la végétation par étage
(AREHN Créer une mare, 1998)



Le cas des réserves incendie

Il est possible d'utiliser les points d'eau dans la défense extérieure contre les incendies (arrêté préfectoral du 18/08/2010).

Normes à respecter

- Capacité : 120 m³ d'eau disponible en toute circonstance.
- Profondeur : 80 cm d'eau minimum, 6 m maxi de hauteur d'aspiration.
- Localisation : à 200 m maxi des risques à défendre, par les cheminements praticables.
- Aire de manœuvre : 4mx3m pour moto pompe, 8mx4m pour auto pompe.

Renseignements, visite de conformité : Service Départemental d'Incendie et de Secours (05 42 54 12 00).

Placer un dispositif de filtre pour empêcher au maximum la faune d'être aspirée si le point d'eau venait à être utilisé.

● L'environnement de la mare

L'alimentation en eau

- par les eaux de pluies
- par les eaux de ruissellement du bassin versant
- par des sources (contact avec la nappe phréatique)
- par les eaux de toitures

L'exposition au soleil

Positionner la mare dans un milieu ouvert, pour un ensoleillement suffisant : **sur les deux tiers de la surface au moins.**

Eviter de creuser la mare directement sous les arbres. Un ombrage trop important limite le développement de la végétation. Les feuilles mortes qui tombent dans la mare accélèrent son envasement.

Toutefois certaines espèces telles que la Grenouille agile ou la Salamandre tachetée fréquentent les milieux forestiers et apprécient les mares fraîches et ombragées.

Il s'agit de trouver un bon équilibre entre ombre, lumière et profondeur.

La protection contre les risques de pollution

Dans un jardin comme en milieu agricole, ne pas positionner la mare en contrebas ou à proximité d'un terrain recevant de grandes quantités d'engrais ou de traitements chimiques. Ces substances ont des effets néfastes sur la qualité de l'eau et la vie aquatique (voir Fiche Technique n° 3).

Eviter de créer la mare en contrebas de terrains sensibles à l'érosion. Sinon prévoir, des dispositifs de protection (bandes enherbées, haies).

La connexion de la mare avec son environnement

La biodiversité sera d'autant plus riche si la mare est entourée de milieux diversifiés et connectée avec d'autres mares et zones humides. Les fossés, les cours d'eau et leur ripisylve, ainsi que les haies, les bois et les surfaces enherbées jouent le rôle de corridors écologiques. Il est important de maintenir voire de **renforcer le réseau formé par les zones humides et les corridors écologiques.**

● Les travaux de création

Période d'intervention

Creuser de préférence en fin d'été afin que la mare se remplisse rapidement avec les pluies d'automne et d'hiver.

Étanchéité

Après que la mare a été creusée, tasser le fond avec la pelle et tester son étanchéité en la remplissant avec 10 cm d'eau. La vitesse moyenne d'évaporation est de 1 cm par journée sans pluie.

Si la mare n'est pas naturellement étanche, il faudra imperméabiliser le fond. L'idéal est d'utiliser de l'argile naturelle sinon de l'argile gonflante (bentonite) ou à défaut une bâche plastique (voir Fiche technique n° 11).



Une mare ensoleillée avec quelques zones d'ombre



Une mare très ombragée

● Comment végétaliser la mare ?

Une fois la mare créée, attendre deux à trois ans pour laisser à la végétation le temps de coloniser le site naturellement. Si le processus est trop long, il est possible de végétaliser la mare **en choisissant des espèces locales et typiques des zones humides (voir Fiche Technique n°7)**. Le plus simple est de prélever quelques pieds sur une autre mare du coin avec l'autorisation du propriétaire.

La diversité de la flore favorise la diversité de la faune et l'équilibre de l'écosystème.

A PROSCRIRE

Les plantes exotiques et invasives : Myriophylle du Brésil, Jussies... (Voir Fiche Technique n°8)
Les plantes rares et protégées : Nénuphar jaune, Utriculaire vulgaire, Véronique à écusson...



Eviter d'implanter nénuphars, massettes et bambous. Ces espèces ont une forte tendance à envahir. Leur entretien devient vite contraignant.

Sur les mares bâchées, installer les plantes dans des paniers percés (vendus en jardinerie) ou dans des pots en terre cuites recouverts par de grosses pierres pour tenir la terre et lester les supports.

Pour les arbres et arbustes, choisir des essences qui poussent naturellement au bord des mares: frênes, aulnes, saules, sureaux noirs, aubépines, prunelliers, cornouillers, fusains. Implanter les arbres dans la direction des vents dominants et à une distance raisonnable des berges.

La période la plus adaptée pour les plantations est de mars à juin.

● Ne pas introduire d'espèce animale

Une fois creusée, la mare sera spontanément colonisée par les espèces qui y sont adaptées. La faune sera d'autant plus riche si la mare est bien végétalisée. **Toute introduction d'espèce animale risque de déséquilibrer l'écosystème.**

Tous les amphibiens du Gers (grenouilles, crapauds, tritons, salamandres) sont protégés par la Loi (Arrêté du 19/11/2007). Il est interdit de les déplacer même à l'état d'œufs ou de larves.

Ne pas introduire de poissons. La présence des poissons (qu'ils soient carnassiers ou non) est défavorable pour le développement des amphibiens : dégradation de la qualité de l'eau, compétition alimentaire, prédation, destruction des habitats aquatiques (voir Fiche Technique n°2).

● Bibliographie

Schéma ARENH, Créer une mare, 1998

Les mares d'Ariège : comment les créer, ANA, 2002

Créer une mare, La gazette des terriers, Club CPN, 1998

● Contacts



ADASEA 32 CATZH

Maison de l'Agriculture
Route de Mirande - BP 70161
32003 AUCH CEDEX
Tél. : 05 62 61 79 50
<http://www.adasea32.fr>
mail : a032@adasea.net

● Programme cofinancé par

